

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 90 (2021-2026)
de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Véronique Grady (PLR)
demandant d'étudier la possibilité de la mise à disposition
d'une application téléchargeable sur smartphone pour la Ville de Fribourg**

En séance du 31 mai 2023, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 90 de Mme et M. J.-P. Wolhauser et V. Grady lui demandant d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application téléchargeable sur smartphone pour la Ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de la mise à disposition d'une application gratuite téléchargeable sur l'App Store d'Apple et le Play Store d'Android permettant d'être informé en tout temps sur les nouvelles de la Ville et pour les cas d'urgence. La Ville de Sion s'est dotée dernièrement d'une telle application qui compte à ce jour 15 communiqués.

Il s'agit d'un outil de plus pour communiquer avec la population, les hôtes et touristes séjournant dans notre ville. Le téléphone mobile étant devenu un instrument universel, une telle application serait la bienvenue. Elle permettrait à un large public:

- d'être informé rapidement sur des décisions officielles importantes;
- d'avoir un aperçu sur les principales manifestations du jour ou durant la semaine;
- d'informer sur les restrictions de circulation, de parcage et sur l'état d'avancement des chantiers de génie civil et d'architecture;
- de découvrir encore mieux notre ville et d'en profiter.

Réponse du Conseil communal

1. Contexte

Un canal d'information supplémentaire tel qu'une application pour téléphone mobile a une utilité potentielle. Des réflexions avaient d'ailleurs déjà été menées ces dernières années au sein du Secteur de la communication à ce sujet. Si une application offre des avantages à ses utilisatrices et utilisateurs, elle présente en revanche également des inconvénients. Par exemple, elle doit être téléchargée au préalable, ce qui exige une démarche proactive du public-cible et de l'espace disponible sur son téléphone. En outre, elle peut faire doublon avec le canal numérique principal d'information de la Ville, son site internet officiel, lequel est totalement compatible avec les smartphones au niveau de l'affichage et beaucoup plus complet en termes de renseignements fournis (y compris ceux listés par les postulants). Le retour sur investissement ne paraissait ainsi pas suffisant pour développer une telle application uniquement pour la Ville, qui avait donc renoncé à ce canal.

Peu après cette décision, en mars 2023, la Préfecture de la Sarine a proposé aux communes du district de s'associer au lancement de l'application iSarine. La Ville de Fribourg a décidé de participer au projet afin de tester le succès de ce moyen de communication additionnel. L'opération était neutre au niveau financier et nécessitait uniquement un travail supplémentaire et un suivi de la part du Secteur de la communication. Après un peu plus d'un an d'utilisation, le constat est plutôt favorable à l'application iSarine: le nombre d'abonnés au canal de la Ville de Fribourg s'élève actuellement à environ 3'000. À titre de comparaison, le compte Facebook de la Ville compte 7'200 abonnés, Instagram, 3'700 et LinkedIn, 4'300.

Pour la Ville, quelque 230 articles y ont d'ores et déjà été publiés (la moitié en français, l'autre, en allemand). La plupart d'entre eux relaient les communiqués de presse de la Ville (titre, chapeau et lien renvoyant vers le site web). Quelques-uns rappellent des changements d'horaires avant des jours fériés ou fournissent diverses autres informations utiles.

Une nouvelle application, telle que proposée par les postulants, constituerait dès lors un doublon.

2. Position du Conseil communal

Si développer une application spécifique pour la Ville de Fribourg ne semblait pas justifier l'investissement nécessaire en termes financiers et de communication – le canal numérique principal d'information étant le site internet officiel de la Ville, complété par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) – l'Administration communale a pu profiter de l'outil fourni clef en mains par la Préfecture de la Sarine. Les premiers retours sont positifs et la Ville va donc continuer à utiliser ce canal d'information à l'avenir. Des améliorations ont d'ailleurs été récemment apportées par la société qui la développe, à la suite des remarques des communes (bilinguisme, illustrations, etc.).

Le postulat n° 90 est ainsi liquidé.